

CAP de l'Inspection du Travail du 9 novembre 2010

Vous trouverez toute notre actualité revendicative sur notre site :

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration Préalable

Nous ne reviendrons pas sur le contexte actuel concernant la forte et juste mobilisation contre la réforme des retraites votée sans aucune concertation.

Nous souhaitons par contre évoquer les points suivants :

Sur la réforme de l'Etat et ses conséquences

La première source d'inquiétude dans les services concerne la prévision de transfert d'un certain nombre de mission concernant l'Emploi.

Nous souhaitons en faire la liste qui est la suivante :

- A partir du 1^{er} janvier 2011, le paiement du **chômage partiel** est transféré à l'ASP (ex-CNASEA) ; de même la gestion des **Primes Reclassement individuel versé aux Travailleurs handicapés**, que ce soit la gestion de la mesure ou le versement de la prime, sera transférée à l'AGEFIPH ; la **Gestion des indus ASS** sera également transférée à Pole Emploi à cette même date.
- A partir du 1^{er} juillet 2011, les dossiers de **Reconnaissance de lourdeur du Handicap** seront gérés par l'AGEFIPH exclusivement ; les **Contrats apprentissage et de professionnalisation** passeront d'une logique de validation systématique à une logique de contrôle partiel a posteriori (par sondage).
- Enfin, à partir du 1 janvier 2013, la **saisie de la DOETH** sera transférée à l'AGEFIPH et le **suivi de la recherche d'emploi (SCRE)** sera confié à Pôle Emploi.

La DAGEMO annonce **que cela concerne 186 Equivalents Temps Plein** soit à peu près 300 agents touchés dans leur travail quotidien du fait de leur polyvalence (des agents B et C principalement).

Nous avons besoin d'urgents éclaircissements concernant les points suivants :

- Quel sera l'impact de cette décision politique dans les services région par région mais aussi par Unité Territoriale dont il nous semble de plus en plus évident qu'on en vide la substance ?
- Quel repositionnement professionnel sera assuré pour les agents concernés et quelles garanties les agents ont-ils de ne pas avoir à subir de mobilité forcée ?
- Quel avenir pour les Unités Territoriales en particulier les plus petites à un moment où le renforcement des Unités Régionales se fait largement au détriment de ces dernières ?

Nos services font la promotion de la GPEC auprès des entreprises privées, sans que la DIRECCTE ne soit capable de la faire en son sein. En fait il y a une lente, mais certaine érosion des effectifs, qui touche principalement les catégories "C" et "B" et pas ou peu notre hiérarchie. Le PMDIT a permis un renforcement substantiel des agents de terrain (sans renforcement de secrétariat) mais nous n'accepterons pas que ces renforcements soient de courte durée. Pourtant il y a de vraies attentes de la part des salariés, malmenés tant au niveau des conditions de travail qu'au niveau des rémunérations.

Nous dénonçons vivement les options politiques retenues qui sciemment **couper la majeure partie des liens possibles entre la mission travail et les missions emploi ; et délibérément isolent l'action de l'Inspection du travail et en réduisent le rôle social. La CFDT est très inquiète quant à l'avenir de nos services en général.**

Comme nous l'avons dit déjà de nombreuses fois, ces situations d'incertitudes professionnelles sont délétères sur la santé des agents, elles créent des ambiances de travail extrêmement dégradées. Les derniers événements survenus à la DIRECCTE PACA à Marseille en sont une malheureuse illustration.

La dernière promotion IET sortie en mars 2010 sacrifiée

Parmi les Inspecteur(e)s qui ont pris leur poste en mars dernier, une bonne quarantaine d'entre-deux a été nommée sur des postes Emploi avec notamment une vingtaine de CMAT. Comme les deux précédentes promotions, une bonne partie de ces nouveaux Inspecteur(e)s a rapidement fait des demandes de mutation vers d'autres choix professionnels (la section d'Inspection). Nous connaissons la règle des deux ans plus ou moins incompressibles entre deux affectations. Il nous semble néanmoins qu'il sera nécessaire de faire un certain nombre d'exceptions pour tenir compte des particularismes de cette promotion et des nouvelles modalités de formation primo affectant les IET en région rendant difficile l'accès à certaines régions.

Sur les règles de mutation

D'une façon générale, les organisations syndicales ont rappelé la nécessité pour l'administration de respecter les règles de gestion du corps concernant les mutations, règles inscrites dans la loi du 11 janvier 1984 car nous constatons des dérives nationales et régionales. qui visent trop souvent à écarter la compétence de la CAP de l'Inspection du Travail. L'opacité sur les vacances de poste est volontairement entretenue. Aucune organisation syndicale n'est prête à accepter ces nouvelles méthodes d'autant qu'elles sont illégales.

Et enfin sur certains des agents dont on a retiré la mission

Nous souhaitons évoquer le problème des six collègues qui étaient sur un poste d'animation de l'Inspection du travail en DR et qui n'ont pas trouvé de solution de réaffectation après la nomination des Chefs du Pôle T en DIRECCTE.

Quelle perspective pour ces agents ?

Réponse de l'administration

Sur le RGPP et les réformes, cela sera débattu la semaine prochaine en CTPM. Mais le Projet de Loi de Finance (PLF) confirme clairement des suppressions de postes qui seront du même ordre que ceux qui ont été connues cette année. Il y aura donc baisse des effectifs.

Sur la création de CIF, nous suivons le devenir des agents et aucun des agents ne se verra opposer une mobilité forcée sauf si l'agent désire une mutation.

Sur les suppressions d'emploi et les transferts de mission, la DGEFP indique que ces suppressions ne touchent pas « le cœur de métier » de nos services ! Il y aurait 156 ETP finalement. Il y a eu un arbitrage sur ce point. Nous considérons, dit-elle, que les transferts se focalisent sur des tâches de gestion.

[Pour la CFDT cette réponse est très contestable ! Ainsi le dossier lourdeur du handicap a un lien très fort avec l'Inspection du Travail, sans même parler des problèmes de discrimination sur lesquels l'Inspection du Travail est totalement impliquée. Et l'on pourrait prendre d'autres exemples sur les autres mesures qui sont transférées - Il ne s'agit pas de simples mesures de gestion. La RGPP 2 n'est pas acceptable ! L'administration n'a visiblement pas une bonne connaissance de nos services et de ce qui nous y faisons !]

La DGEFP accepte néanmoins de reconnaître que l'organisation des DIRECCTE n'a pas favorisé le renforcement du lien travail /emploi.

Sur les IET 2010, c'est une promotion nombreuse pour lesquels il a fallu trouver des postes. Nous ne souhaitons pas donner des postes en CMAT ; et pour la prochaine promotion, il y aura essentiellement des postes travail.

Sur la règle des deux ans, j'aurais préféré (le DAGEMO) que ce soit trois ans. Il peut y avoir des souplesses mais pas au dépend de la continuité du service public et de certaines régions particulièrement sinistrées.

Sur l'exécution du tableau d'avancement, il y a des difficultés en termes de postes disponibles et il est vrai que le tableau est mal exécuté (DAT) , ce qui fera l'objet d'une réflexion.

Sur les questions de règles statutaires des mutations :

Les premières règles qui s'appliquent sont celles qui sont issues du statut et des articles 60 et 61 du statut.

La CAP est compétente : en cas de changement de résidence administrative ou si un agent a un changement de situation. Il n'y a pas de règle précise sur la résidence administrative. Pour le Ministère du Travail, il s'agit du département, y compris en cas de mobilité entre DR, UT ou site détachés d'un même département. Sur ce point, la jurisprudence constante renvoie à la doctrine administrative.

Il doit y avoir un avis de vacances régional avant la publication de l'avis de vacances national.

Ensuite, il y a deux cas de figure :

- l'agent est affecté directement car il ne change pas de résidence administrative
- la demande est présentée en CAP s'il y a changement de résidence.

En cas de non changement de résidence, la DAGEMO peut prendre une décision contraire au DIRECCTE si la situation d'un agent doit être prise en compte prioritairement. Dans ce cas, la CAP est saisi contrairement à l'avis du DIRECCTE.

En cas de sureffectif, les mobilités peuvent être restreinte à l'infra régional. Cette décision est prise au regard des effectifs de référence. C'est un exercice compliqué.

Informations complémentaires de l'administration

Sur le nouveau décret créant un statut d'emploi, pour tous les Directeurs d'Unités Territoriales, nous confirmons que les Secrétaires Généraux ne seront pas concernés. La CAP sera donc compétente pour leur mutation. Le projet de décret est au Conseil d'Etat et sera mis au contresieing des Ministres rapidement et sera publié début janvier.

Le Décret sera applicable à tous Directeurs d'Unités Territoriales qui sont au moins au 4^{ième} échelon du grade de DT dès lors qu'ils en feront la demande.

Le DAGEMO nous indique par ailleurs que les Secrétaires Généraux qui vont perdre indicièrement à l'échéance de la clause coussinet, auront une compensation salariale égale à la perte de rémunération. Les nouveaux Secrétaires Généraux auront une rémunération identique à ceux qui bénéficiaient de la clause dite coussinet.

[Sur ce point, les organisations syndicales demandent que ce traitement soit appliqué à toutes les catégories dès lors que les restructurations conduisent à une perte de rémunération].

Nominations des Directeurs d'Unité Territoriales, de Secrétaires Généraux et de Responsables de Pôle (hors statut d'emploi)

Consultation de la CAP

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
Unité Territoriale de la Meuse	BOSSAVY Sylvaine	DGT		3
Unité Territoriale De l'Orne	GABORIT Patrick	DGT		5

Demande de mutation en position normale d'activité

Poste à Pourvoir	Nom du candidat	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DREAL Bretagne	HAZELLE Barbara	MAD Cabinet du Ministère de l'écologie	Pour information et avis de la CAP	1

Mutations des Directeurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIRECCTE ILE DE France chef de la mission « pilotage » du service public de l'emploi	SANFAUTE Claudine	DR Ile de France	INFRA REGIONAL	2
Val-d'Oise-UT95 politique de l'emploi	CARPENTIER Catherine	UT 95	INFRA REGIONAL	2

Mutations des Directeurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
Hérault - UT34 chargé de la politique travail	MONTCHARMONT Roger	DR PACA		7
Bouches-du-Rhône – UT 13 Responsable Emploi et Territoires	TIANO Vincent	DARES		4
DARES Adjoint au sous- directeur des salaires, du travail et des relations professionnelles	MICHAUX Marie	UT 86	TA N°6	4
DGT Chargé de l'interface avec les services déconcentrés	DUFUMIER Dominique	Ministère de l'Agriculture	SV	2
Ministère de l'Agriculture Santé sécurité au travail	DOPPIA Dominique	Ministère Agriculture		2
Ministère de l'Agriculture Réglementation du travail et du dialogue social	BODIN Michel	UT 75		2

Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
Landes - UT40 Pôle emploi	SEGUIN Dominique	UT 21		2
DIRECCTE Bretagne Pôle travail	SOITEUR Françoise	UT 29	INFRA REGIONAL	2

Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIRECCTE Centre mutations économiques et développement des compétences	DUMOND Sylvie	UT 18	ADM : 4 pour OS : 4 contre M. Gazaigne (Adm : contre/ OS : pour)	2
DIRECCTE Ile de France Réfèrent transports	DOUILLARD Yann	TA N°38	INFRA REGIONAL SV	1
DIRECCTE Ile de France chef de projet GPEC territoriale	Pourvu en attaché		Pourvu en attaché	1 +2 AAPAAS
Seine-et-Marne UT77 Travail	DEMONTFAUCON Michel Georges	UT 75	PMDIT	1
Meuse - UT55 « développement de l'emploi et marché du travail »	TROGNON Guy	UT 54	TA N°32 SV	1
DIRECCTE Midi Pyrénées Chef du SRC	LARRIEU Pierre	UT 11	SV	5
Ariège - UT09 Adjoint au Directeur du travail	TOURNIER Alain	UT 81	TA N°4	3
DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais ARM	GAFFIE Mireille	UT 62	TA n°61	1
Nord - UT59V En section à Maubeuge	TONUS Séverine	UT 62	TA N°58	1
Pas-de-Calais - UT62 animation de la politique travail	Non pourvu		Non pourvu	1
Loire-Atlantique-UT44 chargé d'une section BTP et travail illégal	ASSAILLY Olivier	UT 44	TA N°29 PMDIT	1

Mutations des Directeurs Adjoins du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
Vendée-UT85 Mutations économiques et secrétariat général	Non pourvu		Non pourvu	1
Charente-Maritime UT17 Chef du service emploi	SAINT BLANCAT Corinne	UT 85	TA N°44	1
DIRECCTE PACA Responsable des affaires financières	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	1
Var- UT83 DAT Inspectant	SERRE Roland	UT 83	PMDIT	2
DIRECCTE RHONE-ALPES pôle travail	ABADIE Richard	UT 01	Adm : pour OS: Contre Mme Vilard OS: pour	5
DTEFP de la Réunion Responsable du pôle administration générale	VASQUEZ Jean-Marc	UT 22	Adm : pour OS : Contre Guichard (OS: pour)	4
DDTEFP de Mayotte Pôle emploi	CHRETIEN Françoise	DT Guyane		2
DGT responsable secteur « machines »	MAILLARD Isabelle	UT 92	TA N°56	1
DGT chargé d'études : appui/soutien à l'action de l'inspection du travail	CEZAIRE Zoline	UT 94	SV	4
DGT chef de projet utilisateur adjoint SITERE	COUHERT Armelle	UT 25		1
DARES salaires, du travail et des relations professionnelles	Pourvu en DT		Pourvu en DT	2

Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
Ministère de l'Agriculture réglementation du travail et du dialogue social	Non pourvu		Non pourvu	1
Ministère de l'Agriculture Sécurité au travail	Non pourvu en DAT		Non pourvu en DAT Mme Barthelemy (OS:Pour)	2
Office Centrale de lutte contre le travail illégal division investigations	YAGHLEKDJIAN Sylvain	UT 91		2

Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
Gironde - UT33 chargé mission handicap	PETIT Françoise	UT 24	SV	2
Landes-UT40 pôle insertion professionnelle	Non vacant		Non vacant	2
Pyrénées-Atlantiques UT64 Responsable SCT	FRUHINSHOLZ Sophie	Disponibilité		3
DIRECCTE Auvergne Cellule FSE	Non pourvu		Non pourvu	1
Côte-d'Or-UT21 l'animation territorialisée et de l'ingénierie de projet	Non pourvu		Non pourvu	1
DIRECCTE Bretagne responsable des politiques d'insertion des publics en difficulté	Pourvu en contractuel		Pourvu en Contractuel	3

Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIRECCTE Ile de France chargé d'études évaluatives	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	1
DIRECCTE Ile de France chargé de mission restructuration	BAILLON BESNARD Elisa	UT 94	INFRA REGIONAL	1
DIRECCTE Ile de France chargé de mission TH	CHALOUIN Myriam	UT 95	INFRA REGIONAL SV	
Paris -UT75 CMAT	BRIANTAIS Emeline	UT77	INFRA REGIONAL Mars 2011	1
Paris -UT75 CMAT	Non pourvu		Non pourvu INFRA REGIONAL	1
Hauts-de-Seine-UT92 renfort PMDIT	Non pourvu		Non pourvu INFRA REGIONAL	1
Val-de-Marne-UT94 Renfort PMDIT	EMSELLEM Jonathan	UT94	INFRA REGIONAL	3
Val-de-Marne-UT94 Accompagnement mutations économiques	Non pourvu		Non pourvu INFRA REGIONAL	1
Val-de-Marne-UT94 en section	CHICOUARD Carole	UT 94	INFRA REGIONAL Pour info de la CAP poste interne	
Val-de-Marne-UT94 Emploi	Non pourvu		INFRA REGIONAL SV	4
Val-d'Oise-UT95 travail illégal	Non pourvu Et ne relève pas de la CAP		Non pourvu INFRA REGIONAL PMDIT	1

Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DIRECCTE Languedoc Roussillon chargé de mission sur la politique de qualification et de politique du titre	MARTIN HERNANDEZ Brigitte	Disponibilité		2
DIRECCTE Languedoc Roussillon SRC	SANCHEZ Eric	UT 30	Mars 2011	5
Gard - UT 30 chargé de l'animation et l'ingénierie de projets territoriaux	BATARD Isabelle	UT 57		2
Gard – UT 30 en section	REVOL François	UT 57		7
DIRECCTE Midi Pyrénées ARM	PERROT Régis	UT 45		9
Hte Garonne - UT31 en section	LE QUER Cécile	UT 41		15
Hte Garonne - UT31 en section	Non vacant		Non vacant	11
Nord - UT59 chargé mutations économiques à Dunkerque	CAP non compétente		Pour info INFRA REGIONAL	1
Calvados-UT14 chargé de mission d'animation territoriale	NIGAUD Katia	UT 61	INFRA REGIONAL Mars 2011	1
Maine-et-Loire-UT49 en section	DETTON Isabelle	UT 94	PMDIT	4
Sarthe- UT72 travail en section (renfort Sarthe Mayenne)	COUPE Sebastien	DR Auvergne	Mars 2011	1

Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
Vendée - UT85 en section	BERRIEIX Corinne	DR Pays de Loire		4
Vaucluse - UT84 en section	CHAUVET Philippe	UT 77	PMDIT	10
Ardèche – UT07 Animateur territorial	Non pourvu		Non pourvu	2
Savoie-UT73 Animation politique emploi	CARON Gwenaelle	UT 39		5
Haute-Savoie-UT74 ARM	Non vacant		Non vacant	5
DTEFP Guadeloupe chargé de mission « emploi » à Saint Martin	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	1
DTEFP Guadeloupe chargé de mission certification et VAE	LOUATI Houssine	DT Mayotte	SV	1
DDTEFP de Mayotte en section	KAOUACHI Mustapha	DT Réunion	Sous réserve de vacance	3
DDTEFP de Mayotte ARM	D'ANDREA Céline	UT 83	SV	3
DDTEFP de Mayotte chargé de mission accompagnement des publics en difficulté	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	2
DAGEMO chargé de mission conditions de travail	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	1
DGT Bureau CT 1 – chargé d'études Europe et International	Non vacant		Non vacant	6

Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DGT chef de projet adjoint SITERE	Pourvu en DAT		Pourvu en DAT	1
DGT chargé de mission « obligation d'emploi des travailleurs handicapés	Poste retiré		Poste retiré	2
INTEFP responsable de projet formation statutaire	Non vacant		Non vacant	4
INTEFP responsable de projet formation continue	Non vacant		Non vacant	4
INTEFP Responsable du CIF De Montpellier	DUPUY Christiane	DR Languedoc Roussillon	Pour : 5 Adm 1 CFDT Contre : 2 CGT 1 SNU 1 SUD	6
Ministère Agriculture Bureau de sécurité au travail	MARTIN Leïla	UT 75		3

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

Directeurs et Directeurs Adjoint

Frédéric Laisné - DIRECCTE Languedoc Roussillon 04 30 63 06 30
Jacques Roger - UT de la Creuse 06 72 74 89 74

Inspecteurs

Karim Abed - UT Lozère 06 08 32 80 92
Gérard Voldoire - DGT 06 82 61 76 79

JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : Prénom :

Domicile :

Téléphone : E-mail :

Lieu de travail :

Téléphone : E-mail :

A retourner à :

<p>SYNTEF-CFDT - 8bis rue Lecuirot - 75014 PARIS Tél : 01 40 52 02 11 - Fax : 01 40 52 02 19 - Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr</p>
--